

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 12 décembre 2022 affichée le 12 décembre 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Nicole NAVARRO, Mme Patricia PAMART, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE

Absents excusés : M. Christophe PATON *Procuration à Mme Ingrid GUISE*, M. Patrice DUPIRE *Procuration à Mme Nicole NAVARRO*, M. FENET Blaise *Procuration à M. Michel LALISSE*, M. Richard RISSO, M. Benjamin GOUBET

Absent : M. Paul Hervé DUBOIS

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2022-12-09

Avis sur la convention de passage Enedis pour le raccordement de l'antenne Orange par ATC France

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **8**

Nombre de suffrages exprimés : **11**

Votes Pour : **11**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de raccordement électrique de l'antenne ATC France

Considérant la convention sans indemnités sera rédigée en intégrant la tangibilité de cet ouvrage sur une bande de 3ml de large sur 82 m de long. Cette convention est consentie à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à titre gratuit et tangible se rapportant auxdites installations avec la société Enedis,

φ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute acte et tout document se rapportant à la servitude sur les parcelles cadastrées section ZI 76

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture. Le 22 décembre 2022.

**Pour extrait conforme
M. LALISSE Michel**

Publié sur le site internet le 25/07/2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724